

RE2020 ET CONCEPTION ARCHITECTURALE BAS CARBONE : INTEGRER LES EXIGENCES DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE POUR 2050

Contexte

Le bâtiment, premier secteur de consommation énergétique et second poste d'émissions de carbone en France, doit s'inscrire dans les engagements nationaux de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre en 2050. Le contexte énergétique réglementaire aborde un virage important avec l'intégration dans les futures réglementations d'une composante environnementale forte caractérisée par l'impact carbone de la construction, basée sur une analyse de cycle de vie. Il s'agit dès lors de maîtriser l'influence de ces nouvelles exigences et des premiers éléments de réponse pour concevoir les bâtiments de demain.

Objectifs

- Suivre une méthode globale de conduite de projet pour la construction de bâtiments à énergie positive
- Utiliser les approches, techniques et type d'équipements spécifiques au BEPOS (systèmes solaires, pompes à chaleur, chauffage biomasse)»
- Comprendre le contexte et les enjeux liés aux constructions à énergie positive pour intégrer ces paramètres en phase conception
- Gérer l'aspect du coût des opérations (phase conception /réalisation /exploitation)

Capacités ou compétences professionnelles visées

Autonomie professionnelle pour mettre en place une méthode globale de conduite de projet pour la construction de bâtiments à énergie positive.

Publics visés

Architectes en exercice salariés et profession libérale, collaborateurs d'architectes, maîtres d'œuvre, ingénieurs, urbanistes, professionnels de l'aménagement, conseillers et assistants des maîtres d'ouvrages.

Prérequis

Notions générales sur la conception et mise en œuvre des projets de bâtiments.
Aucune compétence particulière sur la Réglementation Thermique.

Personnes en situation de handicap :

N'hésitez pas à vous faire connaître au plus tôt avant votre inscription auprès de notre référent handicap pour identifier les compensations éventuelles et les prises en charge possibles.

Durée : 2 jours (16 heures de formation)

Intervenant : Bernard SESOLIS, Ingénieur, Dr en géographie spatiale - solaire appliquée à l'habitat - Expert et formateur énergétique (SESOLUTION)

Modalités pédagogiques

Groupe de 5 à 16 stagiaires, formation en présentiel, salle de formation équipée (vidéoprojecteur, écran, paperboard, connexion wifi à internet). Alternance entre présentation de concepts par le formateur et de mise en application par les apprenants sous forme d'exercices concrets, proposés et encadrés.
Support pédagogique remis aux participants sous format numérique à l'issue de la formation

Modalités de suivi et d'appréciation

Feuilles d'émergence par ½ journée de formation permettant de suivre l'assiduité des stagiaires.
Questionnaire de satisfaction. Certificat de réalisation et attestation individuelle de fin de formation

Modalités d'évaluation

Questionnaire d'évaluation (QCM) de contrôle des connaissances permettant d'apprécier l'acquisition des apprentissages dispensés. La validation est obtenue à partir de 12/20

Dates : 3 SESSIONS :

• LUNDI 21 & MARDI 22 OCTOBRE 2024

• LUNDI 18 & MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024
• MERCREDI 18 & JEUDI 19 DECEMBRE 2024

Tarifs : Plein tarif 900 € HT / Demandeur d'emploi 800 € HT (TVA à 20%)

possibilité de prise en charge (OPCO EP, FIF-PL, AGEFICE, ATLAS, AKTO, AFDAS, AIF France Travail, etc.)

Le label en haut à droite est décerné par la Branche architecture. La prise en charge de cette action labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétences de la branche (OPCO EP)

Lieu de formation

Les Récollets - 150 rue du faubourg St Martin 75010 PARIS

Détail du programme :

RE2020 ET CONCEPTION ARCHITECTURALE BAS CARBONE : INTEGRER LES EXIGENCES DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE POUR 2050

Horaires : 9h00-13h00 / 14h00-18h00 (1h de pause pour le déjeuner)

Heures indicatives : Les participants sont invités à ne pas quitter la salle avant la fin de la séance

JOUR 1

MATIN :

L'état des lieux

- Présentation de la formation et tour de table des participants
- Enjeux environnementaux et contexte énergétique général (climat, Loi TECV, PEP,...)
- Exigences en matière d'ambiances intérieures : rappel des fondamentaux sur le confort (hygrothermique, visuel, QAI, acoustique, ...)
- Rappel des exigences réglementaires énergétiques (RT 2012, Effape, DPE) : indicateurs, exigences de moyen et de performance, périmètres, limites

APRES-MIDI :

La nécessaire et urgente actualisation des exigences

- Dépasser les réglementations : labels en cours (Effnergie, BBKA, labels environnementaux, label E+C-)
- BEPOS – Bas carbone : les nouveaux thèmes en conception (production /autonomie, ACV, mobilités) : production, autoconsommation/exportation, énergies renouvelables, bilan BEPOS, bilan EGES
- Moyens conceptuels (organisation de la maîtrise d'œuvre, outils de conception)
- Contexte réglementaire : la RE 2020 (Contraintes générales et contexte climatique)

JOUR 2

MATIN :

Comment concevoir ? Comment prescrire, ou comment décrypter l'offre ?

- Les moyens conceptuels (organisation de la maîtrise d'œuvre, outils de conception)
- Les modèles de conception (bioclimatisme, high-tech/low-tech, passif, ...)

APRES-MIDI :

Avec quelles solutions et quels moyens ?

Décryptages des tendances de l'offre industrielle :

- Solutions techniques pour le bâti
- Systèmes constructifs innovants
- Solutions techniques pour la qualité d'air intérieur
- Solutions techniques pour le chauffage, l'ECS, la climatisation
- Solutions techniques pour l'éclairage
- Le recours aux EnR, aux énergies fatales

La question de l'usage et des comportements

Financement : coûts, recettes et raisonnement en coût global

Premiers retours d'expériences en habitat

Exercice de sensibilisation de conception BEPOS

Débriefing, évaluation et bilan

Pôle de formation EVA aDig

15 rue Lucien Sampaix, 75010 PARIS

01 40 34 15 23 - contact@poleformation-idf.org - www.poleformation-idf.org

N°SIRET : 51207099600024 – Code APE : 8559A

« déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44549 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France, ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat » 2 sur 2

Mise à jour du 10/07/2024